

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 64/16/SPCG fixant le nombre d'élèves-maîtres pour l'année scolaire 1963-1964.

n° 64/16/SPCG

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
8 février 1964

Numéro JO  
n° 2 du 01/03/1964

Date du numéro  
1 mars 1964

### VISAS

Le Gouverneur, Chef du Territoire de la Côte Française des Somalis, Président du Conseil de Gouvernement, Officier de la Légion d'honneur, Vu l'arrêté n° 61/28/SPCG du 17 mars 1961 portant organisation du Corps territorial de l'Enseignement publie

Sur le rapport du Ministre de l'Enseignement, des Sports et de la Jeunesse

Le Conseil de Gouvernement entendu dans sa séance du 7 février 1964,

### TEXTE INTÉGRAL

Le nombre d'élèves-maîtres à admettre en Section normale (Formation professionnelle des Instituteurs) pour l'année scolaire 1963-64 est fixé à sept.

**Le Chef du Territoire, R. TIRANT. Pour le Chef du Territoire : Le Vice-Président du Conseil de Gouvernement, p. 1. AHMED DINI. Le Ministre de l'Enseignement, HASSAN GOULED. Le Ministre des Finances, R. Pécour. Le Ministre de la Fonction publique, Omar MOHAMED BOURHAN.**